

CHARTRE D'UTILISATION DU SERVICE DE PUBLICATION DES AVIS CLIENTS

Conformément aux articles L111-7-2, D111-17 et D111-18 du Code de la consommation, **Promoséjours** met en place une charte encadrant l'utilisation de son service de publication des avis clients relatifs aux séjours. Cette charte vise à garantir la transparence et l'authenticité des avis publiés.

1. AVIS CLIENTS DE LA PAGE D'ACCUEIL

1.1. Source des avis

Les avis sont publiés par Trustpilot.

1.2. Sélection et publication des avis

Seuls les avis ayant 4 ou 5 étoiles sont sélectionnés.

Les 6 avis les plus récents sont directement consultables sur le site Promoséjours.

La sélection vise à fournir une représentation fidèle et équilibrée des différentes expériences vécues par les clients, notamment la qualité de service.

Les avis sont publiés sur Promoséjours au fur et à mesure de leur publication sur Trustpilot.

Chaque avis est accompagné de la date du séjour et de la date de publication.

1.3. Durée de la publication

Les avis sont consultables aussi longtemps qu'ils sont publiés sur Trustpilot.

1.4. Transparence

Aucune contrepartie, financière ou autre, n'est offerte aux clients pour la rédaction et la communication de leur avis.

Un lien hypertexte permet de se connecter au site Trustpilot pour consulter la totalité des avis publiés.

2. ENGAGEMENT DE TRANSPARENCE

Promoséjours s'engage à respecter cette charte pour assurer la fiabilité et l'authenticité des avis publiés, permettant ainsi aux futurs clients de bénéficier d'informations claires et objectives sur les expériences vécues avec Promoséjours.